

Vous organisez un chantier de nettoyage ? Voici quelques suggestions...

AU PRÉALABLE

Vous êtes invités à **prendre contact avec la collectivité en charge des déchets de votre territoire** (coordonnées au dos) qui pourra :

- Organiser avec vous la collecte des sacs de déchets ramassés.
- Vous renseigner sur les modalités de tri.
- Vous mettre à disposition du matériel complémentaire comme des sacs, pinces, des gants, des gilets ou des chasubles.

NETTOYAGE DES ROUTES OU NETTOYAGE DE LA FORÊT... VOUS HÉSITEZ ?

Le nettoyage des forêts est plus sécurisé que celui des routes, où la cohabitation avec les véhicules est parfois difficile.

Pour rappel, le nettoyage des routes départementales est du ressort du Conseil départemental et les routes communales, du ressort des communes.

Pour la sécurité de tous, il est déconseillé de ramasser les déchets le long des routes départementales.

Si le chantier est réalisé le long d'une route communale, il vous est conseillé de mettre des gilets jaunes (identique à celui présent dans les voitures) et d'avertir les automobilistes en amont à l'aide de panneaux d'information ou de triangles de sécurité.

A L'ISSUE DU CHANTIER

Pensez à conserver le matériel non utilisé pour l'année suivante. De même, les gants sont lavables et réutilisables d'une année à l'autre s'ils ne sont pas détériorés.

SI VOUS RÉALISEZ UN POINT PRESSE

N'oubliez pas de citer les organismes qui vous accompagnent dans cette démarche (Conseil départemental, collectivité en charge des déchets...).

